



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 41 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 24 OCTOBRE.

Le bruit s'est répandu de la mort subite de M. de Talleyrand ; mais cette nouvelle a été si souvent annoncée, à faux, que nous croyons qu'il est permis d'en douter.

— C'est demain que doit avoir lieu l'érection de l'obélisque du Luxor. On assure que le roi et le roi des Belges y assisteront.

Aujourd'hui ont eu lieu les essais : depuis le point du jour, une foule immense était sur la Place de la Concorde, dont tous les abords étaient encombrés de troupes à pied et à cheval, et de sergents de ville. On avait que l'incertitude du temps avait déterminé l'ingénieur à pousser l'opération aussi avant que possible et de la réaliser s'il y avait lieu. A midi, M. Lebas, satisfait de son travail et de plus en plus incertain du temps, s'est rendu en toute hâte aux Taileries pour prendre les ordres du roi, qui ont été pensés, desuspendre.

P. S. Nous apprenons à l'instant qu'il vient d'arriver un accident sur la place de la Concorde, au moment où l'on essayait les machines destinées à lever l'obélisque sur son piédestal. Les ouvriers ayant commencé à faire agir les chèvres, pour soulever le monolithe, une des cordes a cassé et une des chèvres est tombée sur les ouvriers qui la manœuvraient. On assure qu'un des ouvriers a été tué sur la place, et que six autres sont plus ou moins grièvement blessés.

On disait qu'un ouvrier avait coupé la corde dans la direction des Taileries. Toujours est-il qu'on a arrêté un ouvrier.

— On écrit de Bone, le 11 octobre 1836 : « Je vous transmets les détails des événements qui viennent de se succéder ici depuis l'arrivée de M. général Trezel à Bone.

Le jour de son arrivée, un engagement sans résultat a eu lieu à quelque distance du camp. On savait, comme je vous l'annonçai dans ma dernière, que des Zouaves et des Arabes ennemis s'étaient répandus dans la montagne qui nous avoisine entraînant avec eux les Kabyles et les charbonniers. Le lendemain ils attaquèrent des ouvriers des ponts et chaussées qui travaillaient aux conduits de la fontaine. Ils en blessèrent un et en enlevèrent deux dont les corps sans tête furent retrouvés le jour d'après. On détacha immédiatement un peloton de ce côté. Mais ceux-ci se laissant entraîner par leur ardeur, tombèrent dans une embuscade et furent contraints de reculer sous le feu de l'ennemi, du mamelon que d'abord ils avaient franchi, abandonnant le maréchal-logis Varré, qui avait été tué d'un coup de feu. Le capitaine Sallias, connu déjà par sa bravoure, a dans cette circonstance, donné une nouvelle preuve de son intrépidité. Ce n'est qu'à son sang froid qu'il a dû son salut. Entouré par les Arabes qui l'ont manqué à bout portant, il les a dispersés, et a rallié son peloton après avoir reçu trois coups de yatagan, dont nous espérons qu'il sera bientôt guéri.

Mais tout cela n'était que le prélude d'événements plus graves. Avant-hier le camp Adraan a été attaqué à la pointe

du jour, sur trois points, et par trois corps d'Arabes, composés d'environ 1,500 à 2,000 hommes chacun. L'un était commandé par l'aga du bey de Constantine, Benaïssa ; l'autre par Reskid et Bencyacoub, et le dernier par le kaïfa de Lakel. Joseph sortit de suite avec sa troupe et son artillerie, et répondit à l'ennemi de la manière la plus soudaine et la plus vigoureuse. Il fondit sur lui, le dispersa, mais, tour à tour, il eut à combattre l'un et l'autre des corps qui devaient enlever notre camp, et porter la tête de notre bey à Achmet. Enfin, le combat dura depuis six heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, et finit par la reprise des bestiaux enlevés aux tribus amies au moment où l'ennemi se disposait à leur faire passer le gué de la Seybouse.

Ce dernier coup acheva de porter la confusion parmi les Arabes, et ils regagnèrent les montagnes voisines laissant une centaine de tués, un prisonnier et trente chevaux. Ils ont eu en outre une centaine de blessés. Notre artillerie turque a constamment joué. Nos forces ne s'élevaient qu'à 1,000 ou 1,200 hommes et nous n'avons à regretter que deux tués et une douzaine de blessés.

Hier, le général Trezel, avec le régiment des chasseurs et tout ce qu'on a pu emmener d'infanterie, est parti pour poursuivre l'ennemi et enlever le camp de Ben-Aïssa, qui, dit-on, est à Guelina. Nous n'en avons point de nouvelles, et nous espérons que l'expédition rentrera ce soir au camp.

On a la nouvelle de l'arrivée du 17^e léger. On attend ce corps qui a été transporté ici par deux bateaux à vapeur remorquant un bâtiment de commerce, à bord duquel se trouve une compagnie des équipages de l'ambulance. Nous avons également ici l'intendant-général, qui vient régler tous les services pour l'expédition de Constantine, qui cette fois est certaine. Une grande partie du personnel est ici.

Les bateaux à vapeur repartent ce soir pour aller chercher de nouvelles troupes, dont on élève le chiffre total à 12,000 pour l'expédition.

— Voici, d'après le *Bon Sens*, quelques nouveaux détails relatifs aux détenus évadés de Doullens :

Cinq d'entre eux ont été repris à trois lieues de Doullens sur la route d'Abbeville ; en sortant de leur prison, les fugitifs se sont présentés au nombre de dix chez le curé d'un petit village à un quart de lieue de la citadelle, et lui ont demandé un guide. Cet ecclésiastique, dans la crainte qu'ils ne fussent trahis, les engagea à s'en passer, et leur enseigna leur chemin du mieux qu'il put ; ils gagnèrent donc seuls un grand village où ils arrivèrent à neuf heures. Mais là le bonheur de se trouver libres les rendit tellement expansifs que la curiosité fut éveillée sur leur compte et la singularité de leurs costumes, leurs monstaches et le caractère prononcé de leur physionomie les trahirent. Le maire de la commune avait été déjà prévenu par la gendarmerie, et il se présenta escorté de la garde nationale du lieu, pour les arrêter. Avertis à temps, ils se sauvèrent, mais ils furent atteints au nombre de cinq dans les enclos et prairies du village.

— On a parlé d'une entrevue entre les empereurs d'Autriche et de Russie, et le roi de Prusse, qui aurait lieu au

commencement de décembre dans une ville de Silésie. Il s'agirait de prendre une détermination par rapport aux affaires d'Espagne et de Belgique, et ceci expliquerait la présence du roi Léopold à Paris.

La situation de l'Espagne occupe spécialement les cabinets. Toute l'Europe a les yeux fixés sur Madrid ; les correspondances d'ambassades ne s'occupent que de ce vif et pressant intérêt... La reconnaissance de don Carlos sera, dit-on, définitivement adoptée. (La Paix.)

— Les électeurs de l'arrondissement de Chauny se sont réunis chez l'un d'eux, où M. Oillon-Barrot a adressé à ses commettans un long discours dans lequel il dit entre autres :

« Notre gouvernement, infidèle à son origine, voudrait borner la vie politique de notre grande nation au droit qu'ont cent trente mille ou cent cinquante mille électeurs de donner, tous les trois ou quatre ans, un vote isolé ou silencieux sur le choix d'un député ; il voudrait replonger la population dans cette léthargie qu'il aime tant et qu'il regarde comme un moyen infallible de sécurité ; il voudrait qu'absorbés dans leurs intérêts matériels et dans les soins et les calculs de leurs intérêts privés, les citoyens ne vissent dans l'élection d'un député, ceux-ci qu'une spéculation privée ou locale, une combinaison d'intérêts individuels ; ceux-là, les plus désintéressés, ce que l'on appelle le gouvernement représentatif.

« Mensonge. Ce n'en est là que la plus misérable parodie. (Applaudissements.)

« Parcourez les différentes phases par lesquelles nous avons passé depuis 1830 ; voyez les hommes qui ont été successivement investis du pouvoir : Laffitte, Périer, Soult, Thiers, Guizot, c'est une chaîne qui part de la révolution et qui va se perdre dans la restauration.

« Les hommes politiques manquent rarement à leur origine. Tôt ou tard, et par la force des choses, ils sont ramenés à leur point de départ ; tout les y entraîne, les amis qui les entourent, l'atmosphère, dans laquelle ils vivent, tout, jusqu'aux défiances qu'ils inspirent. C'est là une loi générale, inévitable, et certes, ce ne sont pas quelques grâces accordées à des chouans et aux républicains, dont on fait tant de bruit, qui peuvent rassurer à cet égard.

« A la place des sympathies vraies, sincères de l'Amérique, de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Suisse, que nous donnent nos gouvernans ? les bonnes grâces de la sainte-alliance, les *satisfécits* des gouvernemens absolus. Les imprudens ! Ne savent-ils donc pas que s'ils pouvaient réussir à étouffer en France le foyer de toutes les pensées généreuses de juillet, et détruire toutes les sympathies des pays qui ont subi les contre-coups de notre révolution, ils ne laisseraient pas longtemps subsister un gouvernement qui est d'un si mauvais exemple en Europe.

« Si le danger de notre première révolution, attaquée de toutes parts, s'est trouvé dans l'exaltation des passions, le danger, aujourd'hui, est, après la victoire, dans l'égoïsme,

chœurs ont été chantés avec beaucoup d'ensemble, le final du second acte surtout. Mme. Vadé est une fort belle Toagiu. Nous ne nous permettrons qu'une seule observation, il nous semble que Mme. Vadé ne prononce pas toujours très-distinctement. Nous avons entendu l'année dernière Mme. St-Victor, dans le même rôle, cette actrice prononçait et scandait chaque mot à merveille. Notre Toagiu possède, entre autres avantages, une voix bien plus facile, bien plus légère, et nous sommes certains qu'il suffira d'une simple observation pour faire disparaître le léger défaut dont nous parlons. Cette observation nous l'adresserons aussi à notre *prima dona*, et à Mme. Josse ; avec toute la bonne volonté qui nous anime pour ces dames, il ne nous sa pas toujours été possible de comprendre les paroles qu'elles devaient proférer. M. Richelme a chanté fort convenablement plusieurs parties de son rôle ; cependant, il nous paraît qu'il n'a pas dit avec la légèreté désirable les couplets de son entrée en scène, il semblait chanter péniblement, ce morceau a paru lourd et froid. M. Bouchy était en voix et il s'est fait applaudir, cet acteur ne tire pas cependant tout le parti possible du bel instrument qu'il possède. Sa vocalisation est inégale.

Il nous a paru que la grosse caisse et les cymballes faisaient un bruit assourdissant ; nous conseillons au directeur de chercher à modérer leurs transports. Ces deux instrumens ont souvent écrasé l'orchestre tout entier.

— Nous n'avons rien à dire de *Mathilde*, de la *Demoiselle à Marier*, voire même des *Gants Jaunes* ; ce sont des ouvrages qui ont fait leur temps. Hier, dans le *Maçon*, Mmes Vadé et Josse ont triomphé un moment de la froideur du public perdue dans la salle. Cette dernière actrice a encore eu dans une *Dame de l'Empire*, tous les honneurs de la représentation.

L'administration s'efforcera, sans doute, de nous donner bientôt un *Laryon*. On ne saurait se le dissimuler, le répertoire languit. Nous attendons encore le *Barbier*, la *Pie*, *Gustave*, *Guillaume Tell* et bien d'autres ouvrages.

THÉÂTRE. — REVUE.

UN BAL DE GRAND MONDE, vaudeville de MM. Varin et Duverger.

Nous avons quelques mots à dire d'un vaudeville nouveau, et de la reprise de l'un des meilleurs opéras d'Auber. Le vaudeville a pour titre : *Un Bal de Grand Monde*. Franchement, j'aime mieux *Un Bal d'Ouvriers*, c'est plus gai. Comme nous avons déjà eu deux représentations de la pièce de MM. Varin et Duverger, j'en épargnerai l'analyse à mes lecteurs. Tout le monde sait déjà qu'il s'agit de M. Bichonnet, garçon coiffeur, qui s'est introduit dans un bal de la chaussée d'Antin, où le sudit coiffeur mêle ou plutôt démêle une intrigue passablement tirée aux cheveux. Pris pour un sous-préfet, ensuite pour le fils d'un banquier, notre ami Bichonnet qui ne manque pas de toupet, soutient d'abord assez bien son personnage ; mais tout à coup il reconnaît parmi les grandes dames du noble salon, où il se trouve, Fifiine ! Fifiine, sa première maîtresse, ce qui défrise singulièrement l'artiste en papillottes. Toutefois il apprend bientôt que Fifiine l'aime toujours, et comme quoi elle est devenue baronne en épousant un financier allemand que nous nous permettrons de ranger parmi les perruques. Aussi Bichonnet se promet-il bien de lui faire la queue. Par malheur, un maudit chapeau au fond duquel se trouve le nom et la profession du propriétaire, fait découvrir le pot aux roses, j'allais dire le pot de pomnade, et l'audacieux coiffeur est forcé à la retraite. Somme toute, le coiffeur Bichonnet n'a pas inventé la poudre, et le public n'en a pas paru coiffé.

On l'a déjà dit, c'est là encore une pièce faite tout exprès pour faire valoir un acteur. Nous avons eu autrefois le Vaudeville-Sergent, le Vaudeville-Colonel, le vaudeville agent de change. Les chansonniers exploitaient alors des souvenirs, des passions. Un sergent, un colonel rappelaient les gloires de l'empire ; un banquier l'opposition parlementaire, et l'aristocratie de la société nouvelle, luttant de richesse et d'élégance contre la noblesse de naissance, revenue un moment au faite des grandeurs, d'où elle allait bientôt être précipitée. On exploite maintenant le talent d'un acteur et nous avons le Vaudeville-Arnal. Il

a paru-il, aujourd'hui le privilège de faire rire tout Paris ; toutefois chez nous ce n'est point assez de reproduire les paroles et les calembourgs de messieurs tels ou tels, pour assurer le succès d'un ouvrage, il faudrait aussi reproduire Arnal. Ceci soit dit sans vouloir attaquer M. Hartmann, le moins du monde, cet acteur fait souvent preuve de talent et d'intelligence. Avant hier encore dans le *Gamin*, il a mérité les plus justes applaudissemens ; mais c'est que là il est aussi bien entouré et le succès ne repose sur ses seuls efforts.

LE CHEVAL DE BRONZE, opéra d'Auber.

J'aime assez les excursions des faiseurs de *Libretto* dans le domaine de la féerie. Je ne sais si j'ai tort, mais je crois qu'elle a presque toujours fourni au musicien d'heureuses inspirations. Je pourrais citer à l'appui de mon opinion bon nombre d'ouvrages. Voyez encore le *Cheval de Bronze*, c'est sans contredit l'une des meilleures productions d'Auber. Sans doute, vous n'y rencontrerez pas de la musique forte, passionnée ; mais en revanche cette charmante partition abonde en motifs gracieux, brillants comme l'or qui scintille sur les habits du prince de la Chine ; en mélodies légères, vaporeuses comme la gaze qui recouvre les habitantes de la planète de Vénus. Que voulez-vous de plus pour un opéra comique ?

Parmi les morceaux les plus saillans de l'ouvrage, nous citerons au premier acte, le chœur si piquant, si original : *Sonnettes de la Pagode retentissent dans les airs* ; le quatuor si animé, chanté par le prince, le mandarin, Chinciao et Toagiu. Au second acte, l'air brillant de la femme du mandarin ; mais surtout le rève de Sing-Sing, si remarquablement accompagné, la sérénade, et tout le final. Au troisième acte ; nous rappellerons le duo entre le prince et sa maîtresse, et cet autre duo, si frais, si joli, si animé, chanté par Peki et la souveraine de la planète. Enfin l'orchestre, quand le rideau se lève pour nous montrer l'intérieur de la pagode, produit des effets délicieux.

C'est lundi dernier que nous avons eu le *Cheval de Bronze*. Le gentil coursier a fourni sa carrière d'une façon très-satisfaisante. Les

l'indifférence politique et cette lente corruption qui dissont et énerve les sociétés en repos.

Voici ce que le *Journal des Débats* dit du discours de M. Odillon Barrot :

« C'est la triste destinée de l'opposition depuis six ans de se laisser traîner à la remorque de toutes les factions qui essaient de troubler la tranquillité de notre pays au dehors et au dedans, et de s'armer de leur violence, de leurs passions, de leur injustice, de leur absurdité contre le gouvernement de la France. L'honorable M. Barrot n'a pas su résister à cet entraînement; il s'y est abandonné. Son discours est le résumé confus de toutes les rancunes et de toutes les colères des partis vaincus; c'est le manifeste de leurs prétentions et de leurs espérances! »

« Mais ce qui préoccupe évidemment M. O. Barrot, dans l'apparent abandon de son éloquence, c'est ce qu'il appelle l'égoïsme de notre pays, son indifférence politique. »

« Les chefs de parti, et nous disons les plus intègres et les meilleurs, se font d'étranges illusions! ils prennent pour de l'indifférence politique dans une nation, précisément ce qui annonce en elle le plus de dévouement et de constance à défendre les institutions qui la gouvernent et les principes qu'elle a une fois adoptés. Le calme qu'elle oppose aux déclamations des sophistes, la quiétude qu'elle conserve au milieu des agitations de l'esprit de parti, son bon jugement que n'altèrent ni les promesses décevantes, ni les flatteries, ni les menaces, sa raison restée intacte parmi tant d'épreuves et de séductions... »

« Nous avons annoncé, d'après le *Journal général de France*, qu'un privilège de second théâtre français, venait d'être accordé à MM. Victor Hugo et Alexandre Dumas; mieux informés aujourd'hui, nous croyons pouvoir affirmer que ces messieurs n'ont pas demandé pour eux le privilège d'un théâtre. Ce qu'il y a de vrai dans cette affaire, le voici: Depuis longtemps, l'unanimité des auteurs et du public réclame l'établissement d'un second théâtre français. La commission des auteurs, dont MM. Lemercier et Scribe font partie, l'a demandé au ministre de l'intérieur; MM. Casimir Delavigne, Alexandre Dumas et Victor Hugo ont écrit de leur côté une lettre collective au même ministre, pour appuyer le vœu de la commission. L'autorisation d'ouvrir ce théâtre n'est pas encore accordée: mais on a lieu d'espérer qu'elle le sera. »

BELGIQUE.

Bruxelles, 25 octobre (trois heures). — La hausse de Paris a produit peu d'effet à notre bourse. L'actif espagnol ouvert à 18 1/8 n'est point monté au dessus de 18 5/8. Les pièces au comptant étaient très recherchées. Il reste des vendeurs à 18 3/8. La liquidation du jour s'est opérée avec assez de facilité.

Amsterdam, 24 octobre. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 1/8 7/16 3/8, 5 p. c. 100 7/16 13/16; billets de chance 22 2/2 3/16, syndicat 95 95 1/4, société de commerce 175 1/2 177, Ardoin pièces de 85 livres 18 3/16 1/16 7/16, dito grosses pièces 17 7/8 1/4 15 1/16, différée 8 1/8 5/16, passive 5 1/4 7/16, brésiliens 82 3/4, Naples 90 3/8, russes 103 1/8 1/8.

Depuis que la confiance dans les fonds espagnols a été trompée, il se montre davantage d'acheteurs en fonds solides, et cette confiance se reporte sur les valeurs nationales de toutes espèces, principalement la dette active 2 1/2 pour cent a été très recherchée; le 5 pour cent ne partageait point cette faveur, à cause des ventes considérables pour compte anglais. Les spéculateurs en fonds espagnols sont tout-à-fait découragés; la hausse d'Anvers est restée sans beaucoup d'effet, les ventes pour comptes intérieurs continuent. Report sur fonds publics 4 1/4 à 4 1/2, prolongation 4 p. c., escompte 5 p. c.

Londres, 22 octobre (4 heures). — Consolidés 88 7/8, belges 402 1/2, hollandais 2 1/2 p. c. 53 3/8, 5 p. c. 100; espagnoles active au comptant 20 7/8, passive 5 5/8, différée 8 7/8, portugais 5 p. c. 52, 3 p. c. 34, brésiliens 79 1/2.

— L'impulsion donnée par la formation de la *Société de Commerce de Bruges* a encore exercé un effet prospère: M. Van de Casteele-Lauwers va former une société en commandite pour l'exploitation de sa brasserie, située à Waerbrugge (près Ghisteltes): elle aura pour objet la fabrication de la bière, d'après les procédés perfectionnés en usage en Angleterre et en Belgique. La durée de la société est fixée à 9 années, qui commenceront le premier novembre prochain. Le capital social est de 100,000 francs divisé en 500 actions de 200 francs chacune. Suivant les statuts, la possession d'une action donne droit: 1° à un intérêt annuel de 5 pour cent; 2° à un dividende de la cinquième partie du quart des bénéfices nets. L'entreprise est tellement certaine, le propriétaire fondateur inspire tant de confiance, qu'il y a déjà beaucoup d'actions de prises et plus encore de retenues à l'avance.

— Quelques hommes de septembre 1830, frustrés dans leurs droits à la croix de fer, pour avoir été ajournés, oubliés ou omis par la commission des récompenses honorifiques, informent tous les ayant-droit à cette décoration, qui, comme eux, n'ont pas été compris dans le travail incomplet de cette commission, qui s'est dissoute avant de l'avoir terminé, qu'il vient d'être rédigé, à cet égard, une pétition énergique et respectueuse qui sera transmise à S. M.

— MM. Alex. Gendebien, C. Descoville, A. Fosses et D. Godelet, tous quatre lieutenants d'artillerie et membres de la commission de visite et réception de la fonderie royale de Liège, ayant rebuté, en leur qualité, deux canons dans la composition desquels entrail un fort dosage de fonte blanche, ce qui d'après leur conviction détruisait toute garantie et était en opposition avec la théorie et les principes de l'art, il s'éleva à ce sujet un conflit entr'eux et l'officier supérieur qui avait dirigé la fabrication de ces pièces.

M. le major Frédéric, le directeur de la fonderie, a vu dans cette opposition un acte d'insubordination et à la suite d'un rapport qu'il adressa à M. l'inspecteur général de l'artillerie, ces messieurs furent punis de 15 jours d'arrêts de rigueur. Cette punition était ainsi motivée: *Pour refus*

d'obéissance et pour inconvenances graves portant atteinte à la discipline militaire à l'égard de leur supérieur.

Dans cette position, ils ont invoqué la justice de la haute cour militaire et afin de prouver qu'ils n'avaient pas agi à la légère, ils viennent de publier sous le titre de *Considérations sur quelques opérations métallurgiques exécutées à la fonderie royale de Liège*, etc., un mémoire fort intéressant contenant le développement des motifs qui les ont portés à rejeter les deux pièces qu'ils ont refusées.

Si des officiers pouvaient être punis pour de semblables causes, nous ne voyons qu'une chose à faire, c'est de supprimer la commission de réception. (Emançip.)

Plusieurs journaux ont annoncé que l'autorisation de donner ses exercices à Bruxelles avait été accordée à M. Baptiste Loiset, écuyer. C'est seulement avant hier en conseil que la régence s'est occupée de la demande, mais elle a été refusée.

Une question qui n'est pas sans importance a été soulevée à l'audience du référé. Il s'agissait de savoir si le ministère d'un avocat est nécessaire pour plaider en référé ou si l'on peut se présenter devant le juge en personne ou par un fondé de pouvoir quand on a déjà constitué un avoué. Il semble que l'intérêt des parties, le silence de la loi ou plutôt la loi elle-même et la nature des choses doivent décider en faveur de la dernière. M. le président (ou le juge qui le remplaçait) s'est cependant prononcé pour la première en refusant d'entendre un fondé de pouvoir.

Nous apprenons que M. Gustave Vaes, l'auteur du *Cheval de Grammont* et des *Scènes de la vie privée*, vient de faire représenter à Paris au théâtre de la Gaîté, un vaudeville de sa composition qui a complètement réussi. Voici ce qu'en dit le *Journal de Paris*:

M. Gustave Vaes a donné hier au Théâtre de la Gaîté, un vaudeville fort amusant. C'est presque un a-propos que cette pièce où l'on retrouve le buffo Barilli, celui qui jouait avec tant de distinction don Geronimo du *Mariage secret*, que Lablache va bientôt nous rendre avec sa verve et son naturel exquis. C'est dans la vie privée du célèbre virtuose que l'auteur a été chercher son sujet; il a parfaitement réussi et a tiré son parti des roudades italiennes du signor Barilli. La *Belle Ecaillère* ne perdra rien à ce voisinage.

LIÈGE, LE 26 OCTOBRE.

Séance publique du conseil communal de Liège, vendredi 28 octobre courant, à 4 1/2 heures du soir.

— La malle estafette de Paris à Valenciennes exécutée ce quelle avait promis; le trajet se fait en treize heures à peu de chose près; mercredi dernier, le courrier est arrivé après midi; dans la nuit, il avait été accorché par un de ces trains de voitures, soi-disant accélérées, qui vont la nuit sans lanternes et qui ont quelquefois pour plusieurs chariots un seul conducteur assoupi. Les chevaux, habitués à suivre le milieu du pavé ne se dérangent pas, et les rouliers confiants dans la pesanteur de leur charge, s'inquiètent peu des rencontres. Notre légère malle estafette a été ainsi mise en canelle et le courrier a dû aller chercher une autre malle au dépôt le plus voisin. Si une indemnité proportionnée aux dégâts, et des dommages intérêts pour le retard, étaient infligés aux voituriers qui s'obstinent à régner si tyranniquement sur les routes, ils feraient peut-être plus de cas des lois et réglemens de la grande voirie.

— On vient d'embellir le nouvel hospice de Pachéco, boulevard de Waterloo, en surmontant cet édifice d'une campanille de forme carrée; sous peu de jours, une horloge faite par M. Demeur, horloger du roi et de l'administration des hospices, y sera placée et donnera ainsi l'heure à tout le quartier.

— Les principaux constructeurs de Machines de Londres, Manchester, Leeds, Birmingham, Edimbourg, etc., ont adressé au parlement une pétition collective tendant à ce que le cabinet de Saint James consente à entrer en négociation avec le gouvernement français, à l'effet de prévenir l'importation et la contrefaçon en France des machines et appareils inventés en Angleterre.

— Un oignon de tulipe nouvelle a été vendu, il y a quelques jours à un amateur de Lille, par un jardinier de Poperingue, 850 francs; cette tulipe était baptisée la *Consience*. Nous connaissons beaucoup de gens qui sont très-susceptibles de vendre la même marchandise à plus bas prix.

— Il y a peu de temps qu'un tableau fut vendu à Lokeren pour trente francs. Huit mois après, on découvrit le nom du peintre et la date 1595, peint sur un bonnet. C'est un œuvre d'Otto Venius (Othon Vanveen), maître de Rubens. Le sujet est Abigail venant à la rencontre de David. Ce tableau a cinq pieds de haut sur trois de large, il est sur panneau et n'a jamais été retouché; sa conservation est telle qu'il paraîtrait n'avoir été fait que depuis quelques années. On en a offert à son nouveau propriétaire de dix à dix-huit mille francs; on va maintenant jusqu'à vingt cinq mille. Il appartient à un boulanger qui reçoit journellement plusieurs amateurs.

— La *Gazette d'Elberfeld* mande de Francfort: Nos vignerons présentent un triste aspect. Jusqu'au milieu de septembre, nous avions encore quelque espoir d'obtenir un vin passable, mais la dernière quinzaine de ce mois a été si pluvieuse et si froide, que les raisins n'ont fait aucun progrès en maturité. Au commencement d'octobre, quand il est tombé des pluies plus douces, une putréfaction générale s'est manifestée dans les vignes et l'on ne voit plus guère que des raisins pourris.

— On écrit de Saint-Petersbourg, le 10 octobre:

« Hier ont eu lieu les premiers essais des waggons sur notre chemin de fer, section de Zarkoje-Selo, au parc de Pawlowsk, qui est entièrement achevée; elle est longue de trois verstes ou d'une demi-lieue allemande. Le beau temps, car nous avons 18 degrés de chaleur de Réaumur, avait attiré une foule de curieux de toutes les classes. »

— On écrit d'Alexandrie, le 29 août:

« Mehemet-Ali a suspendu toutes ses entreprises gigantesques, même le barrage du Nil et les travaux du bassin de l'arsenal. L'argent lui manque. Les ingénieurs arrivés exprès de la France, ne reçoivent plus de traitement et se préparent à repartir. »

— On s'attend incessamment à une réorganisation de l'empire Ottoman d'après laquelle la Turquie serait divisée en grandes préfectures administrées par 10 gouverneurs-généraux et dix lieutenans-généraux. Les gouverneurs généraux auraient le titre de *meschir*; ils pourraient nommer les officiers civils, mais demeureraient seuls responsables.

— La foire de Constance a été brillante. On a vendu 1282 pièces de drap, la moitié de l'apport; 357 de flanelle, ratine, etc., sur 388; et 268 quintaux de cuir sur 289. La plupart des vendeurs sont venus de Bade, Wurtemberg et Bavière.

— Voici, d'après le *Journal de Vienne*, les titres de l'empereur d'Autriche, tels qu'ils viennent d'être fixés pour le gouvernement actuel: Nous, Ferdinand I^{er}, par la grâce de Dieu, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, 5^e de ce nom, roi de la Lombardie et de Venise, de Dalmatie, de Croatie, Esclavonie, Gallicie, Lodomerie et d'Illyrie; roi de Jérusalem, etc.; archiduc d'Autriche, grand duc de Toscane, duc de Lorraine, de Salzbourg, de Styrie, de Gorinthie, d'Ukraine; grand prince de Transylvanie; margrave de Moravie; duc de la Haute et Basse-Silésie, de Modène, Parme, Plaisance et Gustalla d'Auschwitz et Zator, de Steschen, Frioul, Raguse et Zara; comte souverain de Hapsbourg, du Tyrol, de Kibourg, Gortz et Gradiska; prince de Trente et Brienne; margrave de la Haute et Basse Lusace et dans l'istrie; comte de Hohenements, Feldkirch, Bregenz, Sonneberg, etc.; seigneur de Trieste, de Cattaro et de la Marche des Vendes.

CONSEIL PROVINCIAL. — Présidence de M. NAGELMACKERS. Addition à la séance du 25 octobre.

On renvoie à l'examen d'une commission nommée par les bureaux les rapports sur la division des cantons électoraux en deux séries, et celui sur la nomination des employés des ponts et chaussées.

Séance du 26.

La séance de ce jour est ouverte à 10 heures. Lecture et adoption du procès-verbal.

On donne ensuite lecture de diverses réclamations. On renvoie à la députation permanente et à l'ingénieur, une réclamation de MM. Selys et de Chestret, tendante à obtenir le plus prompt achèvement possible de la route de Hannut. Les pétitionnaires proposent dans ce but un emprunt provincial.

M. Bellefroid donne lecture d'un projet d'adresse au ministre de l'intérieur relative aux centimes additionnels versés dans la caisse de l'état, depuis 1830, pour le canal de Bois-le-Duc. Le conseil fonde sa demande sur la nécessité d'établir des communications nouvelles, et sur l'impossibilité où l'on est de demander de nouveaux centimes additionnels, attendu l'élévation de la contribution foncière par suite de la péréquation cadastrale. Le conseil demande aussi la part la plus large qui lui revient dans le subside des six millions. L'adresse rappelle ensuite que la province est disposée à faire des sacrifices pour la construction des routes nouvelles. Non seulement elle y emploierait les 194,000 frs. du canal de Bois-le-Duc, et les sommes à percevoir du même chef, mais elle aurait encore recours à d'autres moyens, si besoin était.

Le projet d'adresse de M. Bellefroid est adopté.

M. Bellefroid donne ensuite lecture des conclusions du rapport relatif à l'apurement des comptes de 1834, 1835, 1836, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois.

M. Nicolay propose un moyen pour éviter l'inconvénient qu'il y a à arrêter le compte de 1836, avant celui de 1835. Il demande que le compte de 1836, ne soit approuvé que provisoirement en 1837, et définitivement en 1838.

M. Scronx pense que la loi s'oppose à ce qu'on retarde l'approbation des comptes de 1836.

M. Delfosse attaque avec force les conclusions de la commission; à l'exception de l'article 1^{er}. Il repousse aussi l'amendement proposé par M. Nicolay.

N. Nicolay soutient le moyen qu'il a présenté.

M. Nagelmackers met ensuite aux voix l'amendement de M. Delfosse qui consiste à faire approuver à la session ordinaire de 1837, les comptes de 1835 et 1836. — Cet amendement est appuyé par un grand nombre de membres.

M. Scronx présente un autre amendement. Il demande que la cour des comptes soit priée d'arrêter les comptes de 1834 avant le 1^{er} avril 1837, qui ne devaient être qu'à la fin de l'année 1837. De cette façon, tous les comptes seront régulièrement arrêtés à la fin de cette même année.

M. Delfosse: Mon amendement est absolument le même que celui de M. Scronx; qui contient quelque chose de plus cependant et je n'y rattie.

Plusieurs membres prennent la parole sur la question. Les amendements de MM. Delfosse et Scronx sont adoptés à la presque unanimité.

M. Cloës développe une proposition tendante à l'établissement d'une école normale à Liège pour les instituteurs. L'honorable conseiller établit d'abord la nécessité des bonnes méthodes pour l'enseignement primaire. Ce n'est que dans une école normale qu'on peut apprendre l'art difficile de communiquer l'instruction. Aussi, sans ces établissements, l'instruction n'a aucun progrès à espérer, elle rétrogradera même. M. Cloës cite à l'appui de sa proposition ce qu'on a fait en France. Depuis la révolution de juillet, on a établi dans chaque chef lieu de département une école normale. Il rend compte de ce que l'administration communale a fait, ainsi que la société d'enseignement. De ces derniers jours de 1836, MM. Stappers et Lenoir ont ouvert de secours de pédagogie. M. Cloës expose ensuite les moyens qui lui semblent propres à agrandir le cercle de l'enseignement donné à l'école existante. Il voudrait aussi qu'on accordât des subsides aux jeunes gens qui montreraient des dispositions pour la carrière de l'instruction. Enfin, M. Cloës voudrait que tous instituteurs de la province pussent être admis à l'école dont il propose la fondation. Il demande à cet effet un subside de 500 frs.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — FACULTÉ DES SCIENCES.
Ecole des arts et manufactures et des mines.

PROGRAMME DES COURS. Année Académique 1836—1837.
COURS THÉORIQUES.

1re. Année d'études.

Algèbre supérieure. — M. Noël, prof. ext., tous les jours, les jeudis exceptés, à 12 heures.
Calcul différentiel et calcul intégral, jusqu'à l'intégration des équations exclusivement — M. Noël, les lundis, mercredis et samedis, à 10 heures.
Les matières ci-dessus divisées ne forment néanmoins qu'un Cours réputé semestriel.
Statique analytique, une partie de la dynamique. — M. Lemaire, prof. ord., Cours semestriel, en été, les mardis, jeudis et samedis, à 10 heures.
Physique. — M. Gloesener, prof. extr., Cours annuel, tous les jours à 11 heures.
Géométrie descriptive. — M. Brasseur, lecteur, Cours semestriel, en hiver, tous les jours, le samedi excepté, à 8 heures.
Épures au trait. — M. Schmit, maître de dessin, Cours annuel, tous les jours, à vingt franc par an pendant les quatre années d'études de l'école.
La salle de dessin sera ouverte toute la journée aux élèves qui suivront les Cours de géométrie descriptive, de mécanique appliquée, de constructions industrielles et d'exploitation de mines.

2me. ANNÉE D'ÉTUDES.

Suite du calcul intégral et de la dynamique, hydrostatique, hydrodynamique. — M. Lemaire, prof. ord., Cours semestriel, les mardis, jeudis et samedis, à 10 heures.
Chimie. — M. Delvaux, prof. ord., Cours annuel, tous les jours à 3 heures.
Géométrie descriptive appliquée à la coupe des pierres, à la charpente et aux ombres. — M. Brasseur, lecteur, cours semestriel, en été, les mardis, jeudis, et samedis à 12 heures.
Épures au trait et au lavis, tous les jours, à la salle de dessin.

COURS D'APPLICATION.

3me. ANNÉE D'ÉTUDES.

Section des arts et manufactures et section des mines.

Mécanique appliquée aux arts. — M. Brasseur, lecteur, cours semestriel, en été, tous les jours, le samedi excepté, à 8 heures.
Physique appliquée aux arts. — M. Gloesener, prof. ext., cours semestriel, tous les jours, le lundi excepté, à 5 heures.
Chimie appliquée aux arts et manipulations chimiques. — Dekoning, agrégé, cours annuel, tous les jours, à 3 heures.
Minéralogie. — M. Dumont, prof. ext. Cours semestriel, les jeudis, vendredis et samedis, à 9 heures.
Géologie. — M. Dumont, prof. ext., Cours semestriel, les lundis, mardis et mercredis, à 9 heures.
Constructions industrielles. — M. Schmit, maître de dessin, tous les jours.
Épures relatives à ces constructions. — M. Schmit, maître de dessin, tous les jours.

Pendant le semestre d'été.

Nivellement et levé sur le terrain au mètre, à la boussole, au graphomètre, à la planchette, etc. — M. Schmit, maître de dessin, aux jours et heures à déterminer.
Visite des principaux établissements industriels de la ville et des environs, aux jours et heures à déterminer.

4e ANNÉE D'ÉTUDES.

Section des Arts et Manufactures.

Mécanique appliquée aux arts et spécialement à l'emploi des machines de tous genres. — M. Brasseur, lecteur, Cours semestriel, le lundi à 11 heures.
Le jeudi à 12 heures.
Et le samedi à 8 heures.
Histoire naturelle. — Règne animal : animaux utiles aux arts et à l'industrie. — M. Lacordaire, prof. ext., Cours semestriel, en hiver, tous les jours, le lundi excepté, à 12 heures.
Règne végétal : végétaux utiles aux arts, leur culture, substances qu'on en tire. — M. Morren, prof. ext., Cours semestriel, en été, tous les jours, le samedi excepté, à 12 heures.
Economie politique. — M. Hennau, lecteur, Cours semestriel, en hiver, tous les jours à 3 heures.
Droit administratif. — M. Defooz, prof. ext., Cours semestriel, pendant toute l'année, les jeudis, vendredis et samedis à 8 heures.

Pendant le semestre d'été.

Études de projets d'usines et visites d'établissements.

4e ANNÉE D'ÉTUDES.

Section des Mines.

Docimasic et l'analyse des substances minérales. — M. Lesoinne, prof. ext., Cours semestriel, les lundis, mardis et mercredis, à 11 heures.
La métallurgie. — M. Lesoinne, prof. ext., Cours semestriel, les jeudis, vendredis et samedis à 11 heures.
Recherche et exploitation des mines. — M. Devaux, ingénieur des mines, Cours semestriel, les mercredis, jeudis et vendredis pendant toute l'année à 10 heures.
Le droit administratif et plus spécialement la législation des mines — M. Defooz, prof. ext., Cours semestriel, commun aux élèves de la section des arts et manufactures.
Levé des plans, des travaux des mines, visite des mines et des usines métallurgiques. — MM. Lesoinne et Devaux.
Le doyen de la faculté, C. DELVAUX.
Le secrétaire de la faculté, J. B. BRASSEUR.
Vu et approuvé :
Le ministre de l'intérieur, Signé DE THEUX.

M. de Monty a donné lundi une seconde séance de mnémotechnie, dans laquelle plusieurs jeunes gens de cette ville, après deux leçons seulement, ont répondu, avec une grande précision, à un programme très-étendu. Leurs réponses ont été accueillies par d'unanimes applaudissements. On le croira sans peine, lorsqu'on saura que le plus jeune de ces élèves a récité, sans se tromper, le rapport de la circonférence au diamètre, en 128 chiffres.

C'est aujourd'hui mercredi, 27 octobre, à 7 heures du soir, que M. de Monty, ouvre son cours de mnémotechnie. Il n'en donnera qu'un seul. On souscrit chez lui, rue de l'Université.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. DU 23 OCTOBRE.

Décès : 2 garçons, 2 hommes, 1 femme, savoir : François Mativa, âgé de 58 ans, charretier, quai St. Léonard, époux de M. Marguerite Gouette. — Dieudonné George, âgé de 39 ans, fondeur en fer, faubourg St. Léonard, époux de Marguerite Truffaut. — Geneviève Tournour, âgée de 36 ans, servante à Sobet-Timlot.

M. Delfosse propose de porter le subside à 1000 frs., à charge d'étendre l'action de l'école normale de Liège à toute la province.

L'amendement de M. Delfosse est adopté.

La seconde partie des conclusions de M. Cloes est qu'on accorderait un subside de 500 fr. pour venir au secours des instituteurs qui montreraient des dispositions. — La discussion est portée sur cette partie des conclusions.

M. Delfosse demande qu'on porte le chiffre à 4000 frs.

M. Scroux demande qu'on réunisse les deux sommes de 1000 fr. pour puisse indistinctement dépenser le subside, soit pour les besoins de l'école elle-même, soit pour secourir les instituteurs.

M. Delfosse s'oppose à cette proposition. Il y a décision, dit-il, l'école a obtenu un subside de 1000 frs., vous ne pouvez décider que cette somme sera détournée de sa destination, c'est-à-dire, donnée en tout ou partie aux instituteurs.

Après une longue discussion l'amendement de M. Scroux est adopté. L'assemblée est consultée sur l'amendement de M. Delfosse, qui tend à porter la somme de 500 frs. demandée d'abord par M. Cloes, à 4000 fr. — Cet amendement est adopté. (1)

— Rapport sur les chemins vicinaux.

M. Richard, rapporteur, a la parole. Il conclut à l'ajournement de cette affaire. Il se fonde sur ce que le gouvernement est disposé à proposer à la législature les bases d'un règlement sur la matière.

M. Ernst demande que la députation s'informe auprès du gouvernement de la question de savoir, si l'occupe en effet d'arrêter les bases d'un règlement sur les chemins vicinaux.

M. Davignon croit être certain que le gouvernement prépare un travail sur cette matière.

La députation sera chargée de prendre les renseignements demandés.

Rapport sur le projet de règlement concernant les gardes champêtres.

M. Lhonneux, rapporteur a la parole. Il expose d'abord les nombreuses attributions des gardes champêtres, et cependant la plupart d'entre eux savent à peine lire et écrire. Ils sont dans l'impossibilité de dresser un procès verbal. Il voudrait que les gardes champêtres eussent quelques ressources pécuniaires, et ils sont choisis dans la classe la plus pauvre; ils servent de messager aux bourgmestres. Nous n'avons aucun renseignement sur la conduite générale des gardes champêtres. On sait cependant que plusieurs tiennent cabaret. Il faudrait faire cesser cet abus. Ne conviendrait-il pas de diviser les gardes-champêtres en autant de brigades qu'il y a de cantons. Les brigadiers les surveilleraient. On établirait des gardes dans les communes importantes. (Il est impossible, sur une lecture rapide, de bien saisir ici toutes les propositions de la commission, relatives aux gardes-champêtres, et dont M. Lhonneux est l'organisateur.) Entre autres choses cependant, la commission propose de choisir ces fonctionnaires parmi les anciens militaires. Elle pense aussi que c'est le défaut d'un salaire convenable qui vicie l'institution des gardes-champêtres. Toutefois, la matière étant difficile, la commission émet le vœu de voir la députation chargée de formuler un projet sur l'organisation des gardes-champêtres.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité.

— Rapport sur la question de savoir s'il convient de provoquer une mesure législative contre la vente d'objets neufs dans les salles publiques.

M. Desrivaux annonce que la matière est fort grave. Après demain la commission fera cependant son rapport.

— Rapport sur la confection d'un règlement relatif à la police des incendies dans les communes rurales.

M. Degive a la parole. Il annonce qu'il existe déjà un travail sur cet objet, émanant des anciens états-provinciaux. Il conclut au renvoi de ce travail aux autorités communales, afin d'obtenir leur avis sur ce projet.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

— Rapport sur la nomination des employés provinciaux des ponts et chaussées.

M. Bellefroid, rapporteur, dit qu'il n'y a rien à changer au personnel des employés, vu les grands travaux projetés. Il pense qu'il est convenable de laisser à l'ingénieur la liberté de les occuper aux différents objets appartenant soit au gouvernement, soit à la province. La commission propose un projet d'arrêté qui maintient les employés actuels dans leurs fonctions. Ce sont MM. Groulard, Humblot et Gilles. Plusieurs membres prennent la parole sur l'objet en délibération.

On adopte les conclusions, sauf le mode de procéder pour la nomination des employés.

M. Davignon demande qu'on attribue cette nomination à la députation pour cette année. — Adopté.

— Rapport sur la division des cantons électoraux en deux séries.

M. Bellefroid, rapporteur, a la parole. Il propose un projet de tableau dans lequel est établie la division des cantons en deux séries. Voici ce tableau :

1re SÉRIE.	Nombre de députés.	2e SÉRIE.	Nombre de députés.
Liège, ville.	10.	Verviers.	4.
Dalhem.	2.	Spa.	3.
Glons.	2.	Aubel.	2.
Limbourg.	2.	Huy.	3.
Herve.	2.	Héron.	1.
Stavelot.	2.	Landen.	1.
Bodegnée.	2.	Nandrin.	2.
Avennes.	2.	Fléron.	3.
Ferrières.	4.	Hollogne.	3.
		Seraing.	4.
		Louvègnée.	1.
		Waremmé.	1.

L'assemblée adopte ce tableau.

L'indication des deux séries est ensuite déposée dans une urne.

M. le greffier les tire au sort et c'est la seconde série (celle de Verviers) qui sort de l'urne et qui par conséquent n'aura que deux années de fonctions dans le conseil.

Il est 4 heures. La séance est levée.

(1) Dans la séance de ce jour, MM. Cloes et Delfosse ont fait les plus louables efforts en faveur de l'instruction publique, et ils ont droit à l'éloge de tous les partisans de la moralisation des classes pauvres de la société.

Du 24. — Naissances : 7 garçons, 7 filles.

Décès : 4 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir : Thomas Lakaye, âgé de 28 ans, journalier, faubourg Ste. Walburge, célibataire. — Lucie Fichère, âgée de 51 ans, journalière, faubourg St. Léonard, veuve de François Werson. — M. Rossius, âgée de 70 ans, blanchisseuse, rue Table de Pierres.

Du 25. — Naissances : 7 garçons, 8 filles.

Décès : 1 garçon, 5 filles, 1 homme; savoir : Jean André de Donné, âgé de 64 ans, négt., rue sur Meuse, veuf de Marie Antoinette Thérèse Dorothee Wouwermans.

Les bourgmestre et échevins invitent les parents de la nommée Me Anne Thibout, âgée de 36 ans, native de Liège, à se rendre au bureau de l'état civil pour affaires relatives à l'administration.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeudi 27 octobre 1836. — La 2me représentation du CHEVAL DE BRONZE, opéra féerie en 3 actes, musique d'Auber. — LES PREMIERES AMOURS, vaudeville en un acte de M. Scribe.

Au 7er jour la 4me représentation de ROBERT LE DIABLE. En attendant, GUSTAVE III, grand opéra. — LE LUTHIER DE VIENNE, opéra-comique. — MADELON FRIQUET. — MOIROUD ET COMPAGNIE, vaudevilles.

ANNONCES

ET AVIS DIVERS.

FÊTE A XHOVEMONT.

DIMANCHE ET LUNDI, 30 ET 31 COURANT,

BAL

Chez ANDRÉ THONARD, A XHOVEMONT.

J. J. THÉODORE, aubergiste aux 4 séaux, rue derrière la Madelaine, n° 141, VEND CHOUCROUTE, 1re. QUALITÉ, par portion et par tonneau. 284

MAGASIN

DE
MODES, SOIERIES ET NOUVEAUTÉS,
RUE DE LA RÉGENCE, A LIÈGE.

M. TILMAN a l'honneur d'annoncer SON RETOUR DE PARIS, avec un TRÈS BEAU CHOIX DE CHAPEAUX, CORNETTES, etc., ayant fait ses achats dans les premiers magasins de la capitale, il offrira ce qui a paru de plus distingué depuis la capotte la plus simple jusqu'au turban le plus élégant.

Son magasin est fort bien assorti en MÉRINOS FRANÇAIS, satins de laine, thibet anglais unis et brochés, poul de soie, gros de Naples, marcelines, velours, schals tartans, fichus! écharpes, mantilles, blondes, gants, rubans velours, et autres, etc., etc.

BOUGIES DIAPHANES.

On vient de recevoir chez Gillon-Nossent, rue du Pont-d'Île, n. 32, un assortiment complet de BOUGIES DIAPHANES, première qualité, ainsi que de bougies en cire. On les vend au plus juste prix.

ON DEMANDE UNE CUISINIÈRE. S'adresser au bureau de cet te feuille où l'on dira pour qui c'est. 104

A VENDRE

DEUX COLONNES

EN MARBRE DE SAINT-REMI,
AVEC BASES ET CHAPITAUX DE L'ORDRE IONIQUE;
D'une hauteur de trois mètres quarante quatre centimètres.
S'adresser à M. CHEVRON, architecte, à Liège.

ADMINISTRATION

DE
L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES:

VENTE

D'OBJETS MOBILIERS

LE SAMEDI 5 novembre prochain, à neuf heures du matin, il sera procédé au local de l'HOPITAL MILITAIRE A ST. LAURENT, à la vente au comptant D'UNE QUANTITE D'OBJETS D'HABILLEMENT, COUCHAGE etc, mis hors de service au dit hôpital, et consistant principalement en COUCHETTES, PAILLASSES, DRAPS DE LIT, CHEMISES, etc. 276

MESSAGERIES

PASQUET  BRIARD,

PLACE VERTE A LIEGE.

L'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer le public que malgré la mort prématurée de Mme. veuve PASQUET, aucun changement ne sera apporté dans la marche de l'entreprise, sinon qu'elle redoublera d'efforts et de zèle pour mériter de plus en plus la confiance du public et du commerce dont elle a été honorée jusqu'à ce jour. 258

A VENDRE AVEC FACILITE DE PAYEMENT DU PRIX, UNE MAISON,

Sise à Liège, sur la *Batte, marché aux fruits*, n° 1076, occupée par L. J. André, et dont une partie du prix pourra être laissée en rente; et

UNE MAISON

située à Liège, rue devant les Carmes, n° 301. S'adresser au notaire PAQUE. 245

GRILLE EN FER BATTU,

De deux mètres et demi de longueur.

Et une PORTE en barreau, ouvrant en 4 parties,

A VENDRE,

Quai de la Sauvenière, n. 9.

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VENTE D'OBJETS MOBILIERS.

LES VENDREDI ET SAMEDI 28 et 29 octobre courant, à neuf heures du matin, il sera procédé dans les forts de cette ville, à la vente au comptant, des objets ci-après, provenant du casernement militaire; savoir:

852 toiles de hamac, 927 paires de treuils, 1217 chassais, 369 paillasses, 680 traversains, 816 bois de lit. La vente aura lieu le 1er jour à la Citadelle, le 2me à la Chartreuse. 267

M. DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le 8 novembre 1836, à dix heures, il VENDRA en son étude, rue Féronstrée, N. 569, UNE PIÈCE DE TERRE de 34 ares 45 centiares, située à Jupille, au lieu dit ALBAYE COLLEYE, joignant à la route de Liège à Jupille.

Cette situation est très-favorable pour bâtir et gagnera beaucoup par le prolongement de la route de Jupille à Maestricht par Visé, laquelle passe à côté de cette pièce de terre.

La vente aura lieu au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve d'infirmité ni de surenchère. S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions. 253

FORMES DE LIT EN FER.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIEGE mettra en ADJUDICATION PUBLIQUE au rabais par soumissions, puis de vive voix, à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, le MERCREDI 16 novembre 1836, à 3 heures précises de relevée, LA FOURNITURE DE 49 FORMES DE LIT EN FER BATTU, en un lot.

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission où l'on peut voir, tous les jours de 9 heures à midi, le cahier des charges et le modèle des formes de lit. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 282

LE VENDREDI 4 novembre 1836, à 11 heures du matin il sera, par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège et pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau situé rue neuve derrière le Palais, n° 443, procédé à LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

1° D'une MAISON avec cour, jardin et toutes dépendances, sise à Liège, rue des Croisiers, portant le n° 213, enseignée ci-devant de la Boule d'Or.

Cette maison et le terrain qui en dépend, situés à proximité de la rue du nouveau Pont, ont une superficie de 238 mètres et joignent à M. Fincœur, à Mlle Etienne, à M. de Crassier et à la dite rue des Croisiers.

2° UNE MAISON et dépendances, sise à Liège, rue Féronstrée, n° 809, enseignée du cœur d'Or, propre au commerce, faisant le coin de la rue de la Clef, et joignant d'un côté à la dite rue de la Clef, de l'opposé à M. Goffart, de derrière à M. Carlier-Demet, et de devant à la rue Féronstrée.

S'adresser pour plus amples renseignements à M. le juge de paix, et en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, du dit notaire GILKINET. 263

Le VENDREDI 4 novembre 1836, à neuf heures du matin Mlle. la comtesse de LANNOY de GLERVEAU, fera mettre en LOCATION aux enchères publiques par le ministère de M. THONON, notaire à la Neuville, chez Mme. Barbière-Jeunehomme, aubergiste, au dit lieu,

TROIS BELLES FERMES

Situées en ladite commune DE LA NEUVILLE, savoir: 1° LA FERME du CHATEAU avec 111 bonniers 59 ares de jardin, prairies, terres et pâtures.

2° LA FERME dite de la MAISON ROUGE, contenant environ 89 bonniers métriques de jardin, prairies, terres et pâtures.

3° Et finalement LA PETITE FERME avec 28 bonniers 75 ares aussi de jardin, prairies, terres et pâtures. Les conditions sont à voir chez ledit notaire. 187

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par EXPLOIT du vingt-cinq octobre mil huit cent trente-six, M. Jean Baptiste Albert VANDENCROUYCE, propriétaire domicilié à Bruxelles, rue Royale, faisant élection de domicile en la demeure de M. G. R. Bertrand, avoué, sise à Liège, rue St. Séverin, n° 53, a, en vertu d'un jugement rendu au tribunal de commerce sise à Liège, le vingt-un juillet dernier, fait faire itératif commandement au nom du roi, loi et justice, à M. Henri BELLEFROID-VANHOVE, dont les domicile et résidence actuels sont inconnus, de lui payer: 1° la somme de cinq mille trois cent trente-huit francs quinze centimes, montant des condamnations principales prononcées par le jugement pré-rappelé; 2° celle de trente francs septante centimes pour dépens y liquidés; et 3° celle de cinquante-sept francs quinze centimes pour coût dudit jugement; faute de paiement des sommes ci-dessus mentionnées, et n'ayant trouvé à saisir ni meubles ni effets appartenant à mon dit sieur Bellefroid-Vanhove, il a été dressé procès-verbal de carence pour servir et valoir comme de droit.

Pour extrait conforme: J. N. DEQUELDRE. 280

PASTILLES DE CALABRE

De POTARD, pharm., rue St-Honoré, 271, à Paris,

Guérissent: rhumes, catarrhes, asthmes, toux, enrônements, coqueluches, irritations de poitrine, d'intestins et des glaires; les seules qui facilitent l'expectoration et entretiennent la liberté du ventre. Dépôt à Bruxelles, M. Robby, confiseur; Liège, M. Leboutte-Decamps, pharm.; Louvain, M. Obolinsky, confiseur; Bruges, M. Van Oustrive-Pollet, pharm.; Tirlemont, M. Gachens, pharm.; Ath, M. Cambrelin, ph.; Mons, M. Van Miert, ph. 282

Les bourgmestre et échevins de la commune de SPA, informent les créanciers porteurs de billets de chance que la dite commune leur a délivrés, que le 1er novembre prochain, à neuf heures du matin, il sera procédé publiquement en séance du conseil municipal, dans une des salles de l'Hôtel de-Ville dudit lieu, à un tirage au sort des dits billets, jusqu'à concurrence de la somme de 2,328 frs. 04 centimes allouée au budget de l'exercice courant. Spa, le 25 octobre 1836.

Le bourgmestre, président du collège, J. J. Rouma. Par le collège le secrétaire, Rosette, 285

PARAGUAY-ROUX, spécifique contre les maux de dents, et puissant anti scorbutique.

Avis de MM. ROUX et CHAIS, pharmaciens brevetés de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise en France et à l'étranger le Paraguay-Roux, spécifique contre les maux de dents et puissant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres, assurent la supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour; il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay-Roux et placé sur une dent malade, pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée dans toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts; par un nombre considérable de personnes qui en ont fait usage.

Seul dépôt à Liège, chez GILLON-NOSENT, rue du Pont d'ile n° 32.

VILLE DE LIEGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu la délibération du conseil communal du 14 de ce mois, relative à la régularisation de l'alignement à arrêter pour la rue Lulai-des-Jésuites, à son extrémité vers la Meuse, et à l'élargissement à donner à la rue des Croisiers.

Arrête: Le plan indiquant l'élargissement proposé pour ces deux rues, restera déposé au secrétariat de la commune pendant dix jours; les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance dans ce délai et faire sur son contenu telles observations qu'ils jugeront utiles.

Le présent sera inséré dans les journaux de cette ville et affiché tant sous le perron de l'hôtel-de-ville qu'à la porte de l'église St-Jacques.

A l'Hôtel-de-Ville, le 21 octobre 1836. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIEGE.

Monnaie. - Avis.

Le collège des bourgmestre et échevins, informé qu'il se pratique assez généralement à Liège, le abus très-nuisible au commerce, en ce que dans des rouleaux de pièces de cuivre, à concurrence d'un demi florin des P.-B., on mêle une quantité plus ou moins forte de pièces de deux centimes comme représentatives de la valeur d'un cent, tandis qu'il y a une différence en moins, et par suite un préjudice pour la personne qui reçoit, de 5/34; croit utile de fixer l'attention du public sur cette manœuvre frauduleuse, invitant tous commerçants ou négociants, et généralement toutes autres personnes, à se refuser d'y prêter les mains.

A l'Hôtel-de-Ville, le 21 octobre 1836. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire DEMANY.

BOURSES.

PARIS, LE 24 OCTOBRE.

Cinq pour cent,	106 00	Esp. D. diff. s. int.	8 1/2
Trois pour cent,	78 95	• Di. pas. s. int.	5 7/8
Napl. Cert. Falc.	98 40	Belgic. Empr. 1831	100 5/8
Esp.-D. ac. 5 % J.	21 0/0	Banque de Belg.	000 0/0
1 ^{er} nov.			

LONDRES, LE 22 OCTOBRE.

3 % consolidés	88 7/8	Espagne. Cortés.	00 0/0
Bel. em. 1832 C. D.	402 1/2	Différées.	8 7/8
Holl. Dette active.	53 3/8	Passives.	5 5/8
Portugais, 5 p. c.	00 0/0	Russic.	107 1/2
Id. 3 p. c.	34 0/0	Bresil. Empr. 1831.	79 1/2

AMSTERDAM, LE 24 OCTOBRE.

Holl. Dette active.	100 13/16	Inscr. au ge. livre.	00 0/0
Dito 2 1/2.	53 3/8	Certif. à Amst.	93 5/8
Différée.	1 1/22	Pologne. L. fl. 500f.	132 1/2
Billet de change.	22 3/16	Lots de Rd. 50 f.	110 1/2
Syndic. d'amort.	95 1/4	Espagne. E. Ard.	18 7/16
• 3 1/2.	76 1/2	Dito grd.	17 15/16
Soc. de comm. P.-B.	177 0/0	Dette différ. anc.	8 1/8
• nouvelle.	000 0/0	• nouv.	8 1/2
Russic, H. et C. 5	103 0/0	• passive.	5 7/16
• 1829, 5	103 0/0	Autriche. Métal. 5.	99 0/0

ANVERS, LE 25 OCTOBRE.

ANVERS. Det. activ.	104 1/2	P. NAPLES. Cert. Falc.	90 0/0	A
• Det. différ.	43 1/2	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	00 0/0	P
Emp. de 48 mill.	100 1/4	• An. 1834.	100	P
Holl. Dette active.	00			
Rente remboursab.	97 1/4			
Autriche. Métall.	102 1/4			
Lots de fl. 400.	000 0/0	Amst., c. jours.	5/8 % p.	
• de fl. 250.	417	Rotterd., Idem	5/8 % p.	
• de fl. 500.	682	Paris, Idem	1/8 % p.	
Polog. Lots fl. 300.	114 3/4	• 2 mois.	fl. 3 1/2 % p.	
• fl. 500.	132 0/0	P Lond. Pr. Estr. c. j.	40 0/0	A
BRESIL, E. à L. 1824	82 1/4	• 2 mois.	39 1/2	A
ESPAG. Empr. 1834.	18 1/8	Ham. p. 40 Hb. c. j.	35 5/16	A
D. dif. 1834.	0 0/0	• 2 mois.	35 1/16	A
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	1/4 p. c. perte.	
Dette diff.	8 3/8			

CHANGES.

RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 25 OCTOBRE 1836.

Notre bourse était assez ferme aujourd'hui en fonds d'Espagne. — Ardois ouvert 18 1/4 3/8 1/2 5/8 3/4 5/8 1/2 3/8 1/4 et reste 18 3/8 cours au comptant. Prime fin courant en Ardois 19 1/4, dont 1/2 1/2 cours.

BRUXELLES, LE 25 OCTOBRE.

Dette active.	523 1/4	P. Fourn. des Vennes.	109 0/0	P
Emp. R., fin cour.	99 3/4	Chatelinau.	446 0/0	P
Emp. de 30 mill.	92 3/4	St-Léonard.	110 0/0	A
Emp. dec. v. 1832.	100 0/0	Verrieres Charleroi	119 1/2	P
Act. Société Gén.	810 0/0	Esperance.	123 0/0	P
Soc. de Com. de Cén.	443 0/0	Brasseries.	111 0/0	P
Bank. de Belgique.	123 3/4	Librairies.	000 0/0	P
Soc. de C. de S.-O.	109 1/2	Dette active. Hol.	52 1/2	A
S. Hauts-Four.	151 0/0	Synd. d'amort.	00	
Batq. fonc.	101 0/0	• Lost. r. av. coup.	96 5/8	P
S. de Cha. Flenu.	145 1/2	• inscrip.	101 3/4	A
Wasse-Hornu.	106 0/0	P Métalliques.	91 0/0	A
Sclassin.	129 1/4	P Naples.	13 1/2	P
Société nationale.	133 0/0	A Empr. Ard. 1835.	13 1/2	P
Levant de Flenu.	112 1/2	P. D. différée.	8 3/4	A
Charb. d'Ougrée.	149 0/0	• Id. 1835.	9 0/0	
Sars-Longchamps.	117 1/2	Bresil Rotsch.	82 0/0	A
Chemijn de fer.	102 1/4	A Rome.	99 0/0	A

VIENNE, LE 17 OCTOBRE.

Métalliques, 103 1/2. — Actions de la banque, 1343 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 24 ET 25 OCTOBRE.

La galjace danoise Anna Dorothea Aulha, v. d'Aelborg, ch. de graine de navets. — L'ever hambourgeois Catharina, v. d'Hambourg, ch. de potasse, tabac et graine de lin. — La galjace brémoise Gustave, v. d'Hambourg, ch. de fer et tabac. — Le koff hanovrien Albedina, v. de Stettin, ch. de Graine de navets. — Le koff hanovr Maria, v. de Stettin, ch. de graine de navets. — Le brick meckl Spéculation, v. de Riga, ch. de bois. — La galjace meckl Sirius v. de Riga, ch. de bois.

PLACE D'ANVERS, LE 25 OCTOBRE.

VENTES.

Sucre brut. — Divers lots Havane blond, ensemble environ 250 caisses, de fl. 19 à 24, pav. nat.

Sucre raffiné. — Il ne s'est rien traité d'important en lumps et pains, on a fait environ 10,000 kilos gandi à prix divers.

Cafés. — 500 b. Brésil à 32 cents; 100 balles St Domingue, prix non cité.

Riz. — 40 tierçons Caroline nouveau à fl. 12.

Cuir. — 400 Rio, sans indication de prix.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.